
L'ÉCO-COMMUNICATION

Difficile d'éviter un problème d'impact environnemental quand on utilise un support digital ou imprimé ! Nous allons aborder comment être plus respectueux de l'environnement, en limitant ses déchets et le tout de manière économique !

N'oubliez pas que toute action de communication crée une empreinte écologique. On ne fait pas de magie, on limite au maximum notre empreinte écologique tant qu'on peut le faire.

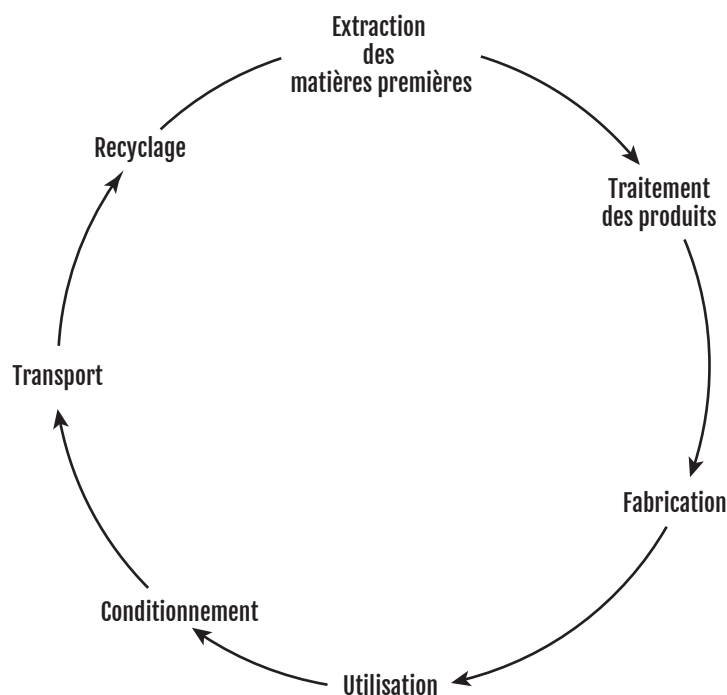
I. L'ÉCO-CONCEPTION

DES CHOIX GRAPHIQUES ET D'IMPRESSION QUI LIMITENT LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Ecofolio donne une très bonne définition de l'éco-conception :

L'éco-conception est une approche préventive qui consiste à intégrer l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit. Ainsi, un produit éco-conçu est un produit qui, à service rendu équivalent, a été développé de manière à réduire ses impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie.

C'est-à-dire qu'il faut étudier tout le cycle de vie d'un document : de l'extraction des matières premières, le traitement des produits, la fabrication, l'utilisation, le conditionnement et le transport jusqu'au recyclage. Evidemment on aura un impact sur l'eau et les sols surtout avec les déchets engendrés.



La première question à se poser est : **est ce que j'ai vraiment besoin de transmettre mon information sur un support imprimé ?** Si oui, voici quelques exemples de moyens à prendre en compte dans la conception du produit.

On va chercher à **réduire le nombre d'impression au maximum**, c'est-à-dire que dans la création d'un flyer ou d'un dépliant je vais réfléchir utiliser le moins de papier pour la diffusion de l'information. On va donc optimiser l'information pour qu'elle aille directement à l'essentiel (jeux sur la taille des interlignes, largeur de la marge, polices de caractère...). Au mieux, il faut **garder les standards d'impression** (A0, A1, A2, A3, A4...) pour ne pas multiplier les chutes de papier gâchées.

Le tout est aussi de **limiter la consommation d'encre**. On oublie notre peur du vide et on pense plutôt minimaliste ! Comme disais un ancien professeur « Small is beautiful ! ». On **limite les aplats de couleurs sur les tirages en grands nombre, et les papiers teintés**.

Pensez aux petits gestes écocitoyens et à la fin de vie du cycle ! Un citoyen responsable jettera le support dans sa poubelle de recyclage. Cependant s'il y a une finition en fibre de plastique et/ou résistante à l'eau, le papier ne pourra pas être recyclé. Il faut également prendre en compte l'obsolescence du document.

II. CHOISIR LES BONS PRESTATAIRES

LES LABELS OFFICIELS

C'est clairement pas évident de savoir à qui s'adresser quand on arrive au moment de choisir un imprimeur voici donc quelques indices à ne pas négliger dans son choix. Mais d'abord, évitez les imprimeurs trop éloignés. Le coût du transport peut s'en retrouver réduit, et aussi le bilan carbone !

1/ Imprimeries



IMPRIM'VERT®

La marque Imprim'Vert® a pour objectif de favoriser la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement.

Le cahier des charges Imprim'Vert, c'est 5 critères :

- L'élimination conforme des déchets dangereux
- La sécurisation des stockages de liquides dangereux
- La non utilisation de produit toxique
- La sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle
- Le suivi des consommations énergétiques du site

2/ Le papier



FSC - Forest Stewardship Council www.fsc.org

Un label FSC garantit qu'un produit provient de forêts gérées de manière responsable et/ou d'un matériau recyclé.

Le label se décline en trois variantes :

- FSC 100% : indique que le produit provient entièrement d'une(de) forêt(s) certifiée(s) FSC.
- FSC Mix : indique que le produit est issu d'un processus de production mélangeant des matériaux FSC avec des matériaux recyclés et/ou contrôlés. Chaque produit avec un label FSC mix représente au moins 70 % d'inputs FSC (d'une forêt FSC ou de recyclage).
- FSC Recycled : indique que le produit est composé à 100 % de bois ou de fibres recyclés.



PEFC - Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes www.pefc.org

Il garantit que le papier provient d'une forêt gérée durablement. Les fibres utilisées pour la production du papier doivent être issues de forêts gérées durablement ou de fibres recyclées. Le label se décline en deux marques: « certifié PEFC » (70% des fibres doivent provenir de la sylviculture durable ou être des fibres recyclées (avec un maximum de 85% de fibres recyclées) et « recyclé PEFC ». Pour porter la marque « recyclé PEFC » (le papier doit contenir au moins 70% de fibres recyclées).

3/ Les éco-labels officiels

- Double garantie : qualité écologique et qualité d'usage
- Prise en compte des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie
- Elaboration des critères avec les industriels, associations et pouvoirs publics
- Attribution de l'écolabel par certification d'une tierce partie indépendante



NF Environnement (français) www.marque-nf.com

>> Pour les produits écologiques (cahiers, sacs poubelles, sacs de caisses et cabas, enveloppes, filtres à café, mobilier de bureau et scolaire, litières pour chats, composteurs individuels, peintures, vernis...)

NF environnement est un label français créé en 1991 pour les produits écologiques. Ce label se retrouve sur un large éventail de catégories de produits, dont le papier. Le label ne définit aucun critère pour le papier d'imprimante, mais se retrouve sur des cahiers et enveloppes.

Il garantit un mode de production écologique. Il applique également des exigences de qualité.

Le label est géré par l'Association française de normalisation (Afnor), fondation d'utilité publique qui se charge de normalisation. Le contrôle s'effectue par des organismes indépendants.



EU Ecolabel (Europe) www.eco-label.com

>> papiers, peintures et vernis, textiles, détergents, lave-linges, lave-vaisselles, réfrigérateurs/congélateurs, aspirateurs, téléviseurs, ordinateurs, chaussures, ampoules, matelas...

L'EU Ecolabel est un label européen créé en 1992 pour les produits écologiques. Ce label se retrouve sur un large éventail de catégories de produits, dont le papier. Il garantit un mode de production écologique. Il applique également des exigences de qualité. Ancré dans la législation européenne, il est géré par la Commission européenne. Le contrôle s'effectue par des organismes indépendants.

Pour aller plus loin

Au même titre que le label français NF-Environnement il existe d'autres labels officiels d'autres nationalités : Svanen (« Cygne Blanc » - écolabel nordique), Blauer Engel (« l'Ange Bleu » - Allemand), Environmental Choice (Le Choix Environnemental - Canadien).



Norme ISO 14001 www.iso14001.fr

ISO14001 est la dénomination d'une norme qui concerne le management environnemental et dont les caractères sont propres à rassurer les consommateurs soucieux de l'environnement. Elle est une partie intégrante des normes d'organisation et l'ISO ou Organisation Internationale de la Normalisation (International Organisation for Standardization) en est l'organisme créateur.

La certification :

Les Investisseurs, consommateurs et clients d'aujourd'hui confèrent une valeur prépondérante aux caractères environnementaux des produits et services. De ce fait, ils s'attendent à ce que les différentes organisations fassent montre de responsabilité environnementale à travers leurs produits et actes. L'obtention de certifications iso 14001 se présente comme une solution à double impact pour ces organisations car non seulement elles les obligent à se délester de certains frais et inconvénients désormais critiqués, mais en plus, elles ont le pouvoir de leur redorer le blason vis-à-vis de la vision environnementale.

Sources :
Guide de l'éco-communication - ADEME - mars 2005
www.labelinfo.be
www.ecofolio.fr